

Le pontificat de François (2013-2025)

Repères chronologiques d'une descente aux enfers

Le meilleur bilan du pontificat du pape François a sans doute été tracé de façon prophétique, avec cinquante ans d'avance, par le père Roger-Thomas Calmel.

Ayant parfaitement saisi la logique de Vatican II, il décrivait ainsi le nouveau type d'Église qu'elle tendait à former (et qu'on appelle communément l'Église *conciliaire*) :

« [...] une Église sans frontières dans laquelle tous les hommes, préalablement dispensés de renoncer au monde et à Satan, ne tarderaient pas à se retrouver, libres et fraternels. Dogmes, rites, hiérarchie, ascèse même si l'on y tient, tout subsisterait de la première Église, mais tout serait démuné des protections requises, voulues par le Seigneur et précisées par la Tradition ; par là même, tout serait vidé de la sève catholique, disons de la grâce et de la sainteté. Les adeptes des confessions les plus hétéroclites, et même ceux qui refusent toutes les confessions, entreraient alors de plain-pied ; mais ils entreraient de plain-pied dans une Église en trompe-l'œil ¹. »

Alors que Paul VI et Jean-Paul II s'étaient employés à atténuer la rigueur *doctrinale* de l'Église, François a voulu en mitiger la rigueur *morale*, au nom d'une « miséricorde » séparée de la justice. Alors que ses prédécesseurs avaient dilué l'autorité ecclésiastique dans la *collégialité*, il a fait un pas de plus en invoquant la *synodalité* : tout le « peuple de Dieu » doit s'exprimer. Bien sûr, comme dans tout processus révolutionnaire, l'affaiblissement des autorités légitimes ne profite en réalité aucunement au « peuple », mais à de petits groupes d'initiés imposant leur volonté par manipulation ². Chacun des trois synodes convoqués par François avait ses objectifs fixés d'avance.

Et si la parole du pape s'est faite de plus en plus timide et ambiguë quant à la morale chrétienne, elle est en même temps devenue de plus en plus dure et pressante quand il s'agissait de relayer le dis-

1 — Roger-Thomas CALMEL O.P. (1914-1975), *Brève apologie pour l'Église de toujours*, prologue. — Voir notre numéro spécial sur le père Calmel : *Le Sel de la terre* 12 bis, p. 62-63.

2 — Dans ses analyses de la crise conciliaire, le père Calmel insistait beaucoup sur cet aspect. Les procédés de manipulation de groupe sont au cœur de la démarche *synodale* inaugurée par le pape François.

cours officiel des instances mondialistes sur l'écologie, le climat, les migrations, les *droits des femmes*, les vaccinations, l'inclusion, etc.

Quant aux détails, voici quelques repères chronologiques.

Le Sel de la terre.

- 13 mars 2013 : élection du cardinal argentin Jorge Mario Bergoglio (1936-2025), qui choisit le nom de *François*, et, d'emblée, refuse de se vêtir des ornements traditionnels (mosette rouge) pour sa première apparition au balcon de Saint-Pierre.
- 11 juillet 2013 : la congrégation des Franciscains de l'Immaculée, fondée en 1970 sur la spiritualité de Maximilien Kolbe, mais divisée à propos de la liturgie traditionnelle – remise à l'honneur depuis 2007 – est mise en tutelle par la nomination d'un commissaire apostolique. Un décret de la Congrégation pour les Instituts de vie consacrée, spécifiquement approuvé par le pape, nomme à cet effet le père Fidenzio Volpi. En même temps qu'il suspend l'autonomie de l'institut, ce décret interdit, sauf permission spéciale, l'usage du missel de 1962. — Début d'une chasse à la messe traditionnelle qui caractérisera tout le pontificat.
- 29 juillet 2013 : au retour des JMJ de Rio, déclaration dans l'avion à propos des personnes homosexuelles : *Qui suis-je pour juger ?*
- 24 novembre 2013 : publication de l'exhortation apostolique *Evangelii Gaudium*, critiquant le cléricalisme et prônant une Église « en sortie ».
- octobre 2014 et octobre 2015 : *SYNODES SUR LA FAMILLE*, ouvrant la mise en discussion de la morale familiale (notamment quant au divorce).
- 18 juin 2015 : publication de l'encyclique *Laudato Si'* sur l'écologie.
- 15 août 2015 : signature du motu proprio *Mitis Iudex Dominus Iesus*, simplifiant les procédures d'annulation de mariage.
- 8 avril 2016 : publication de l'exhortation apostolique *Amoris Laetitia*, dont le chapitre 8 semble autoriser, en certains cas, l'accès à la communion pour les divorcés en situation d'adultère.
- 5 septembre 2016 : lettre aux évêques argentins approuvant leurs directives libérales sur la communion aux divorcés en situation d'adultère.
- 19 septembre 2016 : quatre cardinaux (Walter Brandmüller, Raymond Burke, Carlo Caffarra et Joachim Meisner) soumettent au pape cinq *dubia* demandant des clarifications sur *Amoris Laetitia* ; rendus publics le 14 novembre, ils n'obtiendront jamais de réponse formelle.

- 31 octobre 2016 : participation à une cérémonie œcuménique à Lund (Suède) pour le 500^e anniversaire de « la Réforme », c'est-à-dire la révolte des protestants contre l'Église du Christ.

- 8 septembre 2017 : motu proprio *Summae Cura*, refondant l'Institut Jean-Paul II pour le mariage et la famille afin de lui donner une approche pastorale plus ouverte et d'y intégrer des perspectives modernes. Mgr Philippe Bordeyne, qui en sera nommé président en septembre 2021, s'est fait remarquer pour son soutien aux interprétations les plus libérales d'*Amoris lætitia*.

- 13 octobre 2017 : installation d'une statue de Martin Luther dans la salle Paul VI au Vatican lors d'une audience œcuménique.

- 2 août 2018 : modification du numéro 2267 du *Catéchisme de l'Église catholique*. Alors que ce nouveau *Catéchisme*, publié en 1992 par Jean-Paul II pour le trentième anniversaire de Vatican II (et tout pénétré de l'esprit conciliaire), déclarait que la peine de mort pouvait être légitime en certains cas (« très rares »), le nouveau texte déclare désormais l'inverse : « L'Église enseigne, à la lumière de l'Évangile, que la peine de mort est inadmissible parce qu'elle est une atteinte à l'inviolabilité et à la dignité de la personne et elle s'engage résolument pour son abolition universelle. »

- 26 août 2018 : réponse évasive aux accusations de Mgr Viganò, qui, dans une lettre ouverte, reproche au pape d'avoir couvert les abus sexuels du cardinal Mc Carrick.

- 15 septembre 2018 : publication de la constitution apostolique *Episcopalis Communio*, réformant le Synode des évêques pour permettre d'y inclure des laïcs (avec droit de vote) et de donner aux documents synodaux un statut magistériel avec l'approbation papale.

- 22 septembre 2018 : signature d'un accord secret avec la Chine communiste sur la nomination des évêques. — Le pape François reconnaît huit évêques nommés par le Parti communiste, mais la persécution contre les catholiques clandestins, abandonnés par Rome, se poursuit.

- 17 janvier 2019 : signature d'un motu proprio abolissant la commission pontificale *Ecclesia Dei* (fondée par Jean-Paul II en 1988 pour s'occuper des communautés ralliées) et transférant toutes ses compétences au dicastère pour la Doctrine de la foi.

- 4 février 2019 : signature de la « Déclaration sur la fraternité humaine » avec le grand imam d'Al-Azhar (*document d'Abou Dhabi*, affirmant que le pluralisme religieux est voulu par Dieu).

- 4 octobre 2019 : à la veille du synode sur l'Amazonie, des statues de la déesse amazonienne de la Terre-mère, *Pachamama*, sont présentées au pape François lors d'une cérémonie dans les jardins du Vatican, puis exposées dans l'église Santa Maria in Traspontina, près de la place Saint-Pierre.
- 6-27 octobre 2019 : *SYNODE SPÉCIAL SUR L'AMAZONIE*, qui permettra de discuter de l'ordination d'hommes mariés et de ministères féminins.
- 12 décembre 2019 : Dans une homélie improvisée en espagnol, le titre de Marie *co-rédemptrice* est qualifié de *tonteras* (sottises). « Elle ne s'est jamais présentée comme co-rédemptrice. »
- 12 mars 2020 : le cardinal De Donatis, agissant sous l'autorité du pape en tant que vicaire de Rome, publie un décret fermant les églises paroissiales de Rome jusqu'au 3 avril, en raison de la crise dite *du Covid* (décision revue le lendemain, suite aux protestations, mais en maintenant l'interdiction des messes publiques).
- 27 avril 2020 : enquête sur l'application du motu proprio *Summorum Pontificum* de Benoît XVI (2007), qui avait libéré l'usage du missel de 1962.
- 21 octobre 2020 : dans un entretien filmé pour le documentaire *Francesco*, déclaration en faveur des unions civiles homosexuelles.
- 9 janvier 2021 : alors que l'utilité et l'innocuité des prétendus vaccins contre le Covid sont largement contestées, déclaration sur la chaîne italienne Canale 5 : « D'un point de vue éthique, tout le monde doit se faire vacciner ». Puis, le 18 août 2021 : « Se faire vacciner est un acte d'amour ».
- 10 janvier 2021 : motu proprio *Spiritus Domini*, modifiant le canon 230 § 1 du Code de droit canonique (de 1983) pour permettre aux femmes d'être officiellement instituées comme *lectrices* et *acolytes*.
- 6 février 2021 : nomination de la sœur Nathalie Becquart (Xavières) comme sous-secrétaire du Synode des évêques ; dans la foulée, une autre femme, Emilce Cuda, est nommée secrétaire de la Commission pontificale pour l'Amérique latine et la sœur Alessandra Smerilli, secrétaire du Dicastère pour le développement humain intégral.
- 16 juillet 2021 : publication du motu proprio *Traditionis custodes*, décrétant que les livres liturgiques promulgués par Paul VI et Jean-Paul II sont « la seule expression de la *lex orandi* du rite romain » et abrogeant toutes les normes, instructions, concessions et coutumes établies en 2007 par Benoît XVI dans *Summorum Pontificum* (qui présentait la liturgie traditionnelle comme la « forme extraordinaire » du rite romain).
- 18 décembre 2021 : répondant à des questions, un document du Dicastère pour le Culte Divin durcit l'application de *Traditionis custodes*.

- 28 novembre 2022 : dans un entretien avec la revue jésuite *America Magazine* : « Nous devons donner plus de place aux femmes dans la gouvernance de l'Église. Ce n'est pas seulement une question de justice, mais une nécessité pour que l'Église reflète pleinement son identité. »

- 21 février 2023 : rescrit durcissant encore *Traditionis Custodes*, en centralisant à Rome les autorisations de célébrer la messe traditionnelle.

- 1^{er} juillet 2023 : nomination du très contesté Víctor Manuel Fernández à la tête du Dicastère pour la Doctrine de la Foi.

- 10 juillet 2023 : nouveaux *dubia* : les cardinaux Walter Brandmüller (Allemagne), Raymond Leo Burke (États-Unis), Juan Sandoval Íñiguez (Mexique), Robert Sarah (Guinée) et Joseph Zen Ze-kium (Hong Kong) demandent la clarification de cinq questions doctrinales :

- 1) l'impossibilité de changer la doctrine chrétienne,
- 2) celle de bénir des unions de personnes de même sexe,
- 3) celle de considérer la synodalité comme *dimension constitutive de l'Église*.
- 4) celle d'ordonner des femmes au sacerdoce,
- 5) celle de donner l'absolution sacramentelle sans qu'il y ait repentir.

- 11 juillet 2023 : François répond aux cardinaux Burke et Brandmüller par une lettre de sept pages en espagnol, qui évite la forme traditionnelle des *responsa ad dubia* (réponses brèves par « oui » ou « non ») et joue du style pastoral pour maintenir l'ambiguïté.

- 21 août 2023 : insatisfaits, les cardinaux reformulent les *dubia* de façon plus précise, en demandant des réponses claires sous forme de « oui » ou « non », conformément à la pratique canonique. Cette deuxième version des *dubia* est envoyée au pape, en réclamant une confirmation de « la doctrine et la discipline pérennes de l'Église ».

- 2 octobre 2023 : cette instance demeurant sans réponse, les cardinaux publient les *dubia* initiaux, la réponse du 11 juillet, et les *dubia* reformulés, accompagnés d'une *Notification aux fidèles* expliquant leur démarche. — En réaction, le même jour, le Dicastère pour la Doctrine de la Foi, dirigé par le cardinal Victor Manuel Fernández, publie les *dubia* initiaux avec la réponse du pape, mais alors qu'elle datait du 11 juillet, elle est présentée comme rédigée le 25 septembre, ce qui dissimule que les *dubia* du 21 août sont restés sans réponse, tout en taisant l'existence de ces *dubia* reformulés.

- 4 octobre 2023 : exhortation *Laudate Deum*, appelant à l'action climatique.

- 4-29 octobre 2023 : première session du SYNODE SUR LA SYNODALITÉ, avec 365 délégués, dont 54 femmes, ayant droit de vote.

- 11 novembre 2023 : destitution de Mgr Joseph Strickland, évêque de Tyler (Texas), pour ses déclarations de fidélité à la doctrine catholique, à l'occasion du *Synode sur la synodalité*¹.
- 8 décembre 2023 : dans sa préface au livre collectif *Dém masculiniser l'Église ?*, François affirme : « Nous n'avons pas suffisamment écouté la voix des femmes dans l'Église ».
- 18 décembre 2023 : publication par le Dicastère pour la Doctrine de la Foi de la déclaration *Fiducia supplicans*, autorisant une bénédiction « non liturgique » des couples en situation irrégulière et des duos homosexuels, tout en prétendant dissocier cet acte d'une approbation de l'union illégitime elle-même.
- 8 avril 2024 : le document *Dignitas infinita*, publié par le Dicastère pour la Doctrine de la Foi à l'occasion du 75^e anniversaire de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, affirme dans son introduction que « chaque personne humaine possède une dignité infinie, inaliénable ». Cette formule qui, prise au sens strict, signifierait que tout homme est divin, prétend s'appuyer sur *Gaudium et spes*, qui n'allait pourtant pas aussi loin.
- 2-27 octobre 2024 : deuxième session du *SYNODE SUR LA SYNODALITÉ* ; le document final du Synode, publié à la fin du mois, est déclaré partie du « magistère ordinaire » du pape, sans être accompagné d'une exhortation apostolique séparée. Il prône la *décentralisation*, une participation accrue des laïcs, et des conseils pastoraux renforcés.
- 6 janvier 2025 : la sœur Simona Brambilla devient la première femme préfète d'un dicastère (Dicastère pour les instituts de vie consacrée).
- 7 janvier 2025 : demande de démission de Mgr Dominique Rey, évêque de Fréjus-Toulon (France), à qui on reproche, entre autres, d'avoir accueilli de façon trop complaisante les communautés, les prêtres ou les séminaristes attachés à la liturgie traditionnelle.
- 21 avril 2025 (lundi de Pâques) : décès du pape François.
- 22 avril 2025 : le *Grande Oriente d'Italia*, la plus ancienne obédience maçonnique italienne publie un communiqué officiel signé par le Grand Maître Luciano Romoli, rendant hommage au pape défunt et soulignant la convergence entre ses actions et les valeurs maçonniques.



1 — Mgr Joseph Strickland en viendra finalement à approuver publiquement la *Déclaration* du 21 novembre 1974 de Mgr Lefebvre. Voir *Le Sel de la terre* 131, p. 2